

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 06 Février 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine Guyot, 1ère Vice-Présidente.

Date convocation : 06 Décembre 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** GRZESKOWIAK Ingrid, JAILLOT Annick (pouvoir à Guyot J.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à MARTIN M.), THEVENET Pascal (pouvoir à Leroy A.) **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, COLAS David, HOURCABIE Guy.

Secrétaire de séance : LOUHET Damien **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 35

4. Affaires Générales : Convention de servitude au profit d'Enedis SA

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur le site de Saint Léger des Vignes – 15 rue de la Loge, ENEDIS envisage de réaliser des travaux empruntant la parcelle AD 286, propriété de la Communauté de Communes Sud Nivernais.

Les travaux sont les suivants :

- ancrage pour conducteur aérien électrique à l'extérieur des murs ou façades ;
- encastrer un ou plusieurs coffrets et/ou accessoires, notamment dans un mur, avec pose de câbles en tranchée ;
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

La convention est conclue à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De consentir** à cette servitude
- **D'autoriser** la Présidente à signer les trois conventions constitutives correspondantes ainsi que les actes notariés subséquents.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 06 Février 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 08/02/2024
Et de la publication le 08/02/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY